

Finance internationale et solidarité : Vers un réseau bancaire mondial et solidaire

Des entrepreneurs en quête de crédits

Les processus d'émergence et de maturation d'un projet économique individuel ou collectif sont complexes, diversifiés et spécifiques des cultures où ces processus s'initient. Il s'agit, au fond, d'initiative, de solidarité, de garantie... autant de "valeurs" qui fondent les sociétés, où qu'elles vivent, et qui caractérisent les liens sociaux qui unissent les personnes et soudent les communautés. De fait, aux quatre coins du monde on observe, issues de traditions anciennes, des pratiques qui s'apparentent à l'épargne ou au crédit moderne. Ces "systèmes" financiers sont fondés sur la solidarité et sur la proximité et ne sont que partiellement monétaires. Les intéressés peuvent améliorer ces pratiques. Ces systèmes peuvent être soutenus et renforcés, notamment en étant adossés à des réseaux financiers classiques.

Restons en, pour ce qui nous concerne ici, au cas où l'"entrepreneur", individuel ou collectif, a besoin, pour passer à l'acte, d'un appui financier extérieur aux réseaux familiaux ou sociaux auxquels il appartient et qu'il peut solliciter selon les coutumes locales. Or, dans la plupart des cas, cet entrepreneur n'aura accès à aucune ressource sinon à un crédit de caractère usuraire qui risque de compromettre la réussite de son projet économique et de le faire travailler pour l'usurier.

Depuis quelques années, sous toutes les latitudes, on observe une multiplication des expériences locales d'épargne et de crédit.

- En Asie, qui fait figure de pionnière, les expériences de microfinance sont anciennes et importantes. Il existe aujourd'hui dans certains pays de grandes institutions financières solidaires. Au Bengla Desh, la Grameen Bank comptait 2,4 millions de clients en 1998.
- En Amérique latine, on dénombre aussi de nombreuses expériences de micro crédit soutenues par la Banque mondiale ou par la Banque interaméricaine, directement ou via des banques nationales de développement. On rencontre aussi une bonne vingtaine d'institutions financières solidaires qui interviennent déjà à une échelle régionale, voire nationale, et qui s'intéressent au financement de micro-entreprises.
- En Afrique, de nombreuses expériences de micro-crédit ont été lancées, mais la plupart sont directement soutenues par des financements internationaux provenant de projets d'aide publique au développement. Dans certains pays, des fédérations de caisses d'épargne et de crédit regroupent les expériences mutualistes locales. Au Bénin, par exemple, la FECECAM comptent 300000 membres.
- En Europe centrale, on a recensé plus de 200 opérateurs de micro-crédit (associations, coopératives d'épargne et de crédit, banques solidaires et, même, banques commerciales).
- Enfin, dans les pays d'Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, des expériences montrent qu'il y a également, de la part d'une partie de la population, en l'occurrence

celle qui est exclue des circuits bancaires classiques, une demande de financement pour réaliser des projets de caractère économique. En France, Finansol regroupe une douzaine d'institutions ou de réseaux financiers solidaires qui, chacun, ont pu développer des expériences originales. Ainsi, l'ADIE en 2001 a instruit 3500 prêts accordés à des " personnes en difficulté " pour les aider à créer des entreprises. Mais la finance solidaire se déploie bien au-delà du microcrédit. Elle utilise, en fait, les mêmes outils que la finance classique mais elle s'intéresse à d'autres publics et à d'autres objets.

Ce développement de la micro finance dans les régions ou dans les secteurs de la société que la finance traditionnelle ignore montre que lorsque des solutions financières sont proposées, des entrepreneurs se manifestent en grand nombre. Cette constatation contredit, ou, pour le moins, complète la vision classique de l'assistance et permet de concevoir un développement de caractère économique fondé sur l'initiative et sur la solidarité.

Finance sans solidarité

Tout entrepreneur est face à une double question, celle de l'accès au crédit et celle du coût de l'argent. Ce coût s'exprime par l'équation :

Niveau de l'intérêt = Coût de la ressource + Coût de la gestion + Coût du risque.

Dans les systèmes traditionnelles, les taux sont très variables. Il n'est pas rare de voir des taux tourner autour de 10% par mois. Dans nos économies, les taux de retour sur investissement demandés par les milieux financiers tournaient ces dernières années autour de 15% l'an (inflation faible comprise). De tels taux provoquent des restructurations violentes et la faillite des entreprises, des régions et des secteurs économiques les plus fragiles. Dans le cas de micro-projets portés par des personnes en difficulté et souvent localisés dans des régions mal équipées, l'équation précédente ne peut s'équilibrer que si l'intérêt perçu est au moins de 15% (hors inflation). Or, on sait, pour prendre un exemple, qu'une activité agricole, même la plus productive, a beaucoup de difficultés à rembourser des crédits de campagne et a fortiori d'investissement dont les taux sont supérieurs à 3 ou 4% l'an. Il y a donc un réel fossé entre le coût de l'argent et la rentabilité de bon nombre d'investissements. Pour les emprunteurs démunis, des taux élevés présentent un danger. Ils risquent non seulement de compromettre la réussite du projet mais aussi, via les hypothèques prises sur les maigres biens de l'intéressé, de sa famille ou de ses cautions, de précipiter son exclusion économique et sociale et de la rendre définitive... Les entrepreneurs, conscients de ces risques, vont donc en général s'abstenir d'emprunter et, donc, de prendre la moindre initiative.

La création d'activités économiques, pour être réussie, suppose donc que l'entrepreneur, d'une part, élabore un projet économiquement bon et, d'autre part, puisse accéder à un financement de qualité, c'est-à-dire dont les conditions, et notamment le taux d'intérêt, sont compatibles avec ce que peut générer le projet lui-même. Pour la qualité du projet, nous sommes amenés à une réflexion sur l'accompagnement du porteur de projet, pour la qualité du financement, nous sommes conduits à une réflexion sur le coût de la ressource, celui de la gestion et celui du risque.

Une expérience de finance solidaire dans le champ international

Pour introduire ce chapitre, nous suivons les pas de la Société d'investissement et de développement international, la SIDI. C'est au début des années 1980 que le CCFD crée avec le Crédit coopératif le Fonds commun de placement Faim et Développement et qu'il met sur pied la SIDI qui sera bénéficiaire des ressources collectées par le FCP. Avec ces ressources financières, la SIDI va participer à la création ou au renforcement de sociétés financières ou de banques orientées vers la création ou le développement de petites entreprises dans des pays du Tiers monde. Aujourd'hui, la SIDI participe au capital et à l'appui de 22 établissements financiers solidaires dans 22 pays du Sud. Au travers de ces institutions solidaires, elle a participé indirectement en 2001 à près de 150 000 prêts d'un montant compris entre 50 et 5000 € qui sont contractés par des petits entrepreneurs. Oikocrédit, créé par le Conseil mondial des Eglises, avait de son côté mis en place un mécanisme de prêts à partir de fonds collectés par les églises protestantes et faiblement rémunérés.

La collecte d'épargne réalisée par la SIDI se réalise sous deux formes : la cession de revenus financiers provenant de produit de partage et la vente de parts de son capital, dans les deux cas elle fait appel à des épargnants solidaires. Avec les dons (correspondant à la cession de revenus financiers provenant de produits de partage), la SIDI peut prendre en charge une partie des tâches d'accompagnement qui ne peuvent être supportés par les emprunteurs. Elle peut aussi couvrir une partie des risques de change. Avec le capital mobilisé, la SIDI peut participer au capital des sociétés financières partenaires. Cette participation ne doit pas dépasser un tiers du capital, les deux autres tiers devant provenir de banques locales et d'associations locales spécialisées dans l'accompagnement. Par ailleurs, la SIDI a mis en place un Fonds de garantie financé par des congrégations religieuses et géré par la Caisse des dépôts et consignation.

Vers une réseau bancaire mondial et solidaire

L'idée, bien sûr provocatrice, de créer une " banque mondiale solidaire " a été lancée à Porto Alegre. Il ne s'agissait pas d'imaginer une deuxième banque mondiale ni de créer des institutions nouvelles - sauf si le montage du réseau nécessitait de compléter les institutions existantes -, mais plutôt de relier les expériences déjà engagées, de les conforter et de leur permettre d'essaimer et de changer d'échelle. Mais avant d'entreprendre un maillage entre une grande pluralité d'acteurs, il convient de tracer le cadre dans lequel les collaborations et les synergies vont pouvoir jouer. Ce cadre correspond à l'articulation de quatre composantes : la collecte d'une épargne solidaire et la mobilisation de fonds publics ou privés (principalement dans les pays du Nord), le transfert des crédits grâce à des " outils " financiers (fonds d'investissement, fonds de garantie), l'intermédiation bancaire dans les pays en développement, enfin, la mise en œuvre d'expériences locales d'épargne et/ou de crédit. Ces

composantes permettent à elles quatre de relier des épargnants solidaires de nos pays et des entrepreneurs des pays du Sud ou, plus largement, d'organiser un transfert de financement des épargnants ou des contribuables des pays riches vers des activités économiques privées et locales dans des pays en voie de développement. Nous pensons que ces circuits nouveaux peuvent constituer un mécanisme important (et riche de signification) permettant le financement du développement.

1 – Collecter une épargne solidaire

Comme le montre l'expérience de la SIDI et celle d'Oikocrédit, nous savons comment procéder à petite échelle. Huit établissements financiers européens, qui se veulent solidaires ou alternatifs, ont créé une fédération, la FEBEA, pour mettre en place des outils financiers communs. Un fonds de garantie et une société d'investissement sont à l'étude. Des contacts ont été établis avec des partenaires canadiens et pourront l'être avec d'autres banques qui pourraient contribuer à développer la collecte d'une épargne solidaire.

Un programme international pourrait être lancé dans le but non d'intégrer des institutions ou des produits financiers solidaires, mais de mobiliser des épargnants et de les inciter à placer leur épargne, ou une partie de celle-ci, sur des produits financiers solidaires. Un "label" international, attribué à de tels produits financiers et défini selon des critères objectifs (à l'image du label Finansol en France), permettrait de garantir aux épargnants que l'épargne placée sur ces produits sera utilisée de manière solidaire et servira bien à appuyer des initiatives économiques dans les pays du Sud.

2 – Créer ou renforcer les outils financiers solidaires internationaux

Pour joindre les différents maillons de la chaîne du financement solidaire, et notamment pour canaliser les fonds collectés vers les institutions financières des pays du Sud, il faut disposer de sociétés d'investissement ou de placement et de fonds de garantie spécialisés dans la finance solidaire. Ces "outils" peuvent être liés à des banques déjà engagées dans la collecte d'épargne ou à des banques publiques de développement. Ils peuvent aussi avoir leur propre actionariat.

Avant de promouvoir de nouveaux outils, il faudra étudier de près les outils existants et qui ont ouvert des voies nouvelles, comme la Sidi ou, en Amérique latine, Profund ou LA-CIF. Profund, par exemple, qui a été créé par cinq établissements financiers solidaires, est aujourd'hui soutenu par des organisations financières internationales, des gouvernements et des fondations privées à hauteur de 24 millions de dollars.

3 – Renforcer les banques solidaires nationales ou régionales

La carence du réseau bancaire est un lourd handicap pour un développement économique national ou régional. Mais, même si un pays dispose de banques sérieuses et efficaces, la quasi totalité de la population sera "exclue bancaire" et ne pourra jamais bénéficier d'appui financier de la part des circuits bancaires classiques. Il y a donc lieu de promouvoir des établissements financiers spécialisés et susceptibles de répondre aux besoins des entrepreneurs démunis et de participer à la création d'activités économiques populaires.

Dans le contexte des pays en voie de développement, l'intermédiation entre épargnants et entrepreneurs populaires nécessite des fonctions spécifiques, mais une bonne partie de ces fonctions doit être externalisée et rapprochée de l'entrepreneur individuel ou collectif. Au niveau des banques nationales ou régionales, il ne faut conserver que des fonctions financières de manière à éviter d'alourdir les circuits financiers et d'augmenter les charges qui pourraient, d'une part, peser sur le montant des intérêts qui doivent déjà rémunérer l'activité bancaire et/ou, d'autre part, noyer celle-ci dans les nécessaires et très importantes fonctions d'accompagnement qui nécessitent d'autres compétences, d'autres relations aux acteurs économiques et procèdent d'une autre logique.

Mais même si l'on externalise les fonctions d'accompagnement des créateurs d'activités économiques, l'activité financière et bancaire, dans un contexte et avec un public si particulier au regard des activités de financement, est elle-même spécifique. Il faudra caractériser ces "établissements financiers solidaires" (EFS) des pays du Sud en fonction de leur identité, de leur action et des garanties offertes et établir une "Charte" que les EFS signeraient. L'existence d'une telle charte et la "reconnaissance" des EFS sont fondamentales car elles rendront les EFS en question éligibles aux financements solidaires, que ceux-ci soient privés, et proviennent de l'épargne solidaire ou de la finance privée, ou qu'ils soient publics. Ces EFS d'envergure nationale et localisés dans les pays en développement, sont le maillon le plus sensible d'un système financier solidaire international et de toutes les chaînes du financement construites à l'échelle internationale.

Dans cette charte ou dans une annexe devrait apparaître les limites tolérables de dépendance extérieure et la nécessité de mobiliser une épargne solidaire locale auprès de personnes physiques et morales qui en ont la possibilité, épargne locale souvent difficile à collecter mais qui garantit la naissance ou la maintenance d'un véritable système financier. Cette activité de collecte d'une épargne solidaire correspond à un besoin économique mais, surtout, elle a une valeur politique et symbolique majeure. Il est sans doute plus facile de négocier un prêt avec une banque mondiale ou régionale de développement et d'injecter ces crédits dans les circuits du financement de projets que de mobiliser une épargne locale et solidaire mais sa signification est toute autre.

Des programmes internationaux d'échanges et d'appui pourront être organisés ou s'organiser entre ces banques solidaires (les EFS) et les établissements solidaires d'autres pays du Nord ou du Sud. La constitution d'un réseau international permettrait de tels échanges et, le moment venu, la définition d'un programme international d'action et de coopération.

4 – Soutenir des associations, des mutuelles, des coopératives ou d'autres initiatives locales d'épargne et de crédit

Comme nous l'avons indiqué, d'innombrables dynamiques locales apparaissent dans les différentes régions du monde. Pour être productives, ces dynamiques ont besoin du soutien d'associations locales et spécialisées. C'est à ce niveau, celui des acteurs économiques, que doivent se positionner les actions d'accompagnement. Mais, eu égard à la nature de ces acteurs et de leurs projets économiques, ces activités d'accompagnement auront les plus grandes difficultés à être financées par les acteurs eux-mêmes, soit directement soit dans le cadre des frais financiers prélevés par le créancier. Ces activités doivent donc être considérées comme des services publics et soutenues, au moins en partie, par des financements publics nationaux, par de l'aide publique au développement ou par de la solidarité privée. Des

associations ou des bureaux d'études locaux ont acquis une expérience en matière d'accompagnement. Il y a dans ce domaine un grand potentiel de développement pour des acteurs locaux. Une coopération spécifique pourrait être envisagée pour appuyer ce développement aussi bien dans le domaine technique que dans celui du financement. Des groupes, comme CERISE, qui regroupe quatre associations françaises spécialisées en microfinance, peuvent jouer un rôle dans de telles coopérations techniques.

Les formules associatives, mutuelles et coopératives, qui ont fait leur preuve en Europe dès le XIX^{ème} siècle dans des contextes d'exclusion sociale tout aussi tranchés, peuvent inspirer ceux qui cherchent à formaliser sur le plan juridique ces dynamiques locales. Et cette formalisation est nécessaire si l'on veut articuler ces initiatives locales avec le système financier national et, a fortiori, international. Des caisses locales peuvent se fédérer jusqu'au niveau où il leur devient possible de s'articuler avec un établissement financier, une banque ou un EFS, et, à travers ceux-ci, être articulées avec le réseau international de la finance solidaire.

Les très nombreuses expériences que nous avons mentionnées au début de cette note font bien partie du monde de la finance solidaire tout comme les expériences menées dans les pays du Nord. En France, ces expériences et les organisations qui les ont animées se sont dotées d'une plate-forme commune de statut associatif, Finansol. Il serait intéressant que les acteurs de la finance solidaire de chaque pays mettent sur pied une fédération nationale du même type. La fédération internationale émanant de telles fédérations nationales permettrait ainsi au mouvement international des finances solidaires de se doter d'une "gouvernance".

Ce "rez-de-chaussée" local, et si possible organisé, de la finance solidaire, où se trouvent les actions de base, doit être l'objet d'une attention particulière. Il constitue le socle de ce réseau, la base sur laquelle pourront se construire les étages nationaux et internationaux du mouvement.

La construction d'un tel réseau mondial de la finance solidaire : premières étapes

La construction d'un réseau mondial de la finance solidaire est un grand dessein dont on sent naître la nécessité mais dont l'ambition et l'ampleur peuvent effrayer. En fait, il faut envisager le projet comme un processus d'articulation entre des acteurs qui ont tout à gagner à constituer ensemble un "système" financier mondial. Il nous semble que le projet doit comporter trois volets, sinon trois temps :

- l'élaboration collective d'une vision du système, de son anatomie et de sa physiologie,
- l'incitation au maillage des acteurs existants et l'appui à leur évolution respective pour que chacun trouve sa place dans le système imaginé
- la création, si besoin et le moment venu, des chaînons, des outils ou des circuits manquants.

Il ne s'agit donc pas d'un processus démarré ex nihilo. Il ne s'agit pas non plus de planifier des actions volontaristes. Il s'agit de définir des règles, des normes (et nous avons

parlé de labelliser des “ produits financiers ”, d’identifier des “ établissements financiers solidaires ”, d’appuyer des associations ou sociétés de services engagées dans l’accompagnement, de définir, sinon de standardiser, des “ services ”). Il s’agit, dans ce cadre réglementé et, si possible, régulé, de mobiliser les acteurs des finances solidaires et, sous toutes les latitudes, de susciter de nouvelles vocations. Pour ce faire, il faudra définir des mécanismes et des méthodes et trouver des moyens.

Ces différents points pourraient être l’objet d’un premier séminaire réunissant un groupe d’acteurs intéressés par la démarche. Ce premier groupe pourrait se donner rendez-vous quelque part (au Québec dans les prochains mois, à Florence, lors du Forum social européen, à Porto Alegre à l’occasion du 3^{ème} Forum social mondial. D’ici là, on pourrait faire circuler cette note, l’amender et identifier un premier cercle d’acteurs intéressés par la démarche.